

LES CHIFFRES MAYOTTE EN 2022

1,07 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

0,45 %

dans la Fonction
publique D'ÉTAT



2,52 %

dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



0,63 %

dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



105
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2022

1

dans la Fonction
publique D'ÉTAT



58

dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



46

dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



89 790 €
FINANCÉS AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS

89 790 €
D'INTERVENTIONS
DIRECTES FINANCÉES
EN 2022

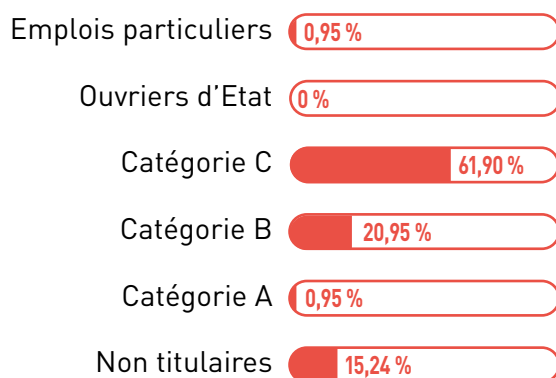
AIDES
PONCTUELLES :
0 €
financés via la
plateforme
des aides

DÉTAIL DES EFFECTIFS

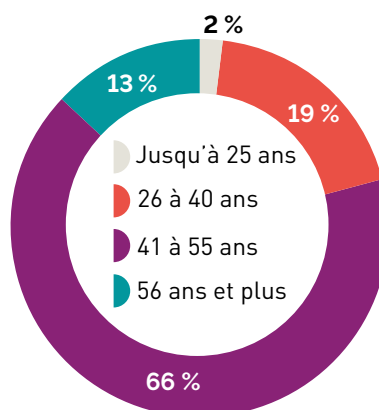
	Effectifs	BOE	TED
Mayotte	9 810	105	1,07 %

LES BOE EN 2022

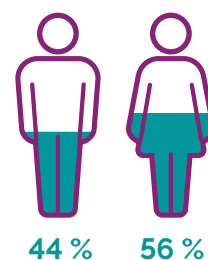
Statut



Âge



Sexe



VOTRE CONTACT EN RÉGION :

Laure Ben Moussi,
Directrice territoriale au handicap du FIPHFP

LES INITIATIVES LOCALES en faveur d'une Fonction publique inclusive

Le FIPHFP a tenu son 1er comité local à Mayotte

Le 15 mars 2022, le préfet de La Réunion a officiellement lancé l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans la Fonction publique sur le territoire de Mayotte. Le contexte à Mayotte est spécifique : il persiste sur l'île des croyances qui considèrent certaines maladies, notamment mentales, et de manière générale les handicaps, comme l'expression d'un mauvais sort ou d'un châtement divin. Si l'OETH a débuté à Mayotte dans le secteur privé en 2008, des raisons réglementaires l'ont retardée pour la Fonction publique. Initialement prévue en 2021, la crise sanitaire a encore une fois repoussé les échéances.

Le FIPHFP accompagnait déjà, depuis 2020, les employeurs mahorais grâce à des séances de travail collectives et des séances d'accompagnement individuelles. Suite à l'entrée en vigueur de l'OETH, le FIPHFP a tenu son premier comité local à Mayotte dès le mois de mai. À cette occasion, le premier projet de convention entre le FIPHFP et le centre de gestion du territoire a été présenté et adopté à l'unanimité.

Un guide interactif pour sécuriser le parcours de l'apprenti

Le FIPHFP à La Réunion et l'Agefiph ont développé ensemble [un document interactif](#) pour apprendre aux employeurs comment sécuriser le parcours d'un apprenti en situation de handicap. Ce document fait suite aux différents confinements, pendant lesquels des situations difficiles pour les apprentis ont été mises en exergue : ne pouvant plus suivre la formation dispensée à distance, beaucoup allaient se retrouver en échec. Les situations étaient variées, avec différents besoins techniques (ordinateur, téléphone), humains (aides) ou pédagogiques (adaptation des supports), sans oublier l'environnement social ou familial qui pouvait isoler l'apprenti. Ce guide vise à accompagner l'apprenti

en situation de handicap jusqu'à la réussite de son diplôme et de son insertion professionnelle, et à faire évaluer les pratiques professionnelles des acteurs de terrain.

Un webinaire international dédié au FALC

Le « Facile à Lire et À Comprendre » est-il un outil magique ? C'est la question à laquelle des experts ont tenté de répondre le 7 mars 2022, lors d'[un webinaire](#) organisé par le PRITH Réunion qui a rassemblé plus de 100 personnes de plusieurs pays francophones. Après une introduction de la coordonnatrice du PRITH Réunion, des experts du FALC sont intervenus pendant deux heures pour partager leurs expériences et les bonnes pratiques sur le processus de construction d'un document FALC.

Signature d'une charte régionale du maintien dans l'emploi dans le cadre du PRITH

Le 28 avril 2022 étaient organisés les comités stratégique et opérationnel du PRITH de La Réunion, piloté et financé par l'Etat, l'Agefiph et le FIPHFP. Ces comités ont vu la signature d'une charte régionale de coopération du maintien dans l'emploi à La Réunion par les acteurs institutionnels et opérationnels de l'emploi et du handicap, ainsi que par les partenaires sociaux. Cette charte a pour objectif de sécuriser les parcours en matière de maintien en emploi des salariés et agents en situation de handicap, et de construire une approche globale et complémentaire des acteurs. Cela permet notamment de mieux répondre à la fois aux besoins des personnes dont l'état de santé ou le handicap les exposent à un risque de perte d'emploi, et aux besoins des employeurs privés et publics.



Lancement du PRITH à Mayotte

Le 6 juillet 2022, le PRITH a réuni l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et associatifs investis sur l'insertion professionnelle et le maintien des personnes en situation de handicap, dont le FIPHFP. La réunion de travail a été structurée autour de quatre axes de travail : la préparation et l'entrée dans la vie active, la recherche d'emploi, le développement des compétences et l'accès à l'emploi, et enfin le maintien dans l'emploi. Cette réunion a abouti sur un nouveau plan régional 2022-2025 ayant pour volonté de répondre à la fois aux orientations nationales (emploi accompagné, entreprises adaptées, apprentissage) et aux problématiques et priorités locales.

Les premières Journées universitaires de l'accessibilité universelle

Première nationale, les journées universitaires d'accessibilité universelle se sont déroulées les 12 et 13 décembre 2022 à Saint-Denis, à La Réunion, en partenariat avec le PRITH, l'association Valentin Haüy et l'Université de La Réunion grâce au groupe de travail « Accessibilité Universelle et Égalité », l'Agefiph et la DEETS. Au total, 250 personnes ont assisté à cet événement dédié à la pédagogie inclusive.

Des conférences, ateliers et tables-rondes ont rappelé l'importance de l'accessibilité universelle des enseignements et des formations. Centrés sur l'accessibilité numérique, des conseils et des outils étaient mis à disposition afin de former un référent Accessibilité Numérique chargé du pilotage et du suivi, et de tester l'accessibilité de son site web. Lors de ce temps d'échange, plusieurs thématiques ont été abordées telles que le diplôme inter-universitaire de référent accessibilité numérique, le parcours semé d'embûches de l'apprenant, la mise en place d'une accessibilité universelle dans les centres de formation, ou encore la conception et la co-construction des textes en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

LE MOT DE LA DTH SUR L'ANNÉE



Si l'action du FIPHFP à La Réunion en 2022 devait être synthétisée en quelques mots, ce serait : « 2022, l'année de tous les possibles ». En effet, la dynamique des employeurs publics est toujours aussi efficace : 77 % des employeurs publics de plus de 500 agents ont une convention avec le Fonds, et ils seront plus de 80 % en 2023. Ils sont toujours nombreux à répondre présents aux actions proposées par le Handi-Pacte, dont l'animation est aussi dynamique qu'innovante. Nous devons aussi saluer l'effort partenarial de notre territoire par le biais de conventions uniques : le FIPHFP est engagé auprès de l'Agefiph, de Pôle emploi, des missions locales, du Carif-Oref et, depuis cette année, de l'ARACT.

2022 a aussi été l'année où l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) a été mise en place à Mayotte. À cette occasion, le FIPHFP a établi une cartographie des employeurs publics de plus de 20 agents et les a accompagnés dans leur première déclaration. La première convention avec le Centre de gestion de Mayotte a été signée dès mai, et le Comité local du FIPHFP a ainsi été installé.



Laure Ben Moussi
directrice territoriale
au handicap du FIPHFP